

Verhelst, Charles-Louis

n° 54821 soldat m. 86 1^{er} Rgt. de L^g /
Lumbeck 5-10-12 (Linth) / Reg^{te} de la CASIA
& Inconnue



Acte de + excite (fugement)

Lsb. E. C. à Q m. d. p. d. 15-10-19
Lsb. E. C. 6641 - 3-12-19 au C. D. E. P. S. dem.
si p. d. ne se trouve pas dans les arch.
de la col: d' Amb. de la 5^{me} DA.

Lsb. E. C. 41662 - 28-1-20 à Humbeck envoi
d'oration de décès et dem. p. d.

Lsb. E. C. 18166. 11. 5. 20 à Humbeck dem. a. d.
du milit. dont la d. d. a été transm. par n: E. C. 11662
le 28. 1. 20

Lett. Malines n: 1403 du 16-7-20 envoi d. d. reçue de
Humbeck

E/C 210/13-4-21 à Q. M. 1^{er} l. dem: copie e. d.
AS 648-14-4-21 à P^{re} Malines - dem. rech. tombée.
Q M 1^{er} 2134 du 16-4-21; env. copie e. d. (ec)

E: 11228^e du 25-5-21 Questionn. r.l.

E: 11228^e du 25-5-21 fiche JM id

E: 11228^e du 25-5-21 à Ledelghem dem. adr. famille.

Ledelghem 30/5/21 épouse du milie. habit. com. n° S^u B 105
(E)

J.M. 1^{er} du 15/6/21 fiche en retard et copie c.d. (E)

E: 11228^e du 22. 6. 21. à M^{re} Verhelst. Ledelghem
dem. de rend^e

S^r Malines n° 4487 24-6-21 - 7 liste des sold. belges
morts pour la Patrie, renseigne: 54881. Verhelst Charles
Puis, sold. m. 06, r.l. 3/4, 4 Humbecq 6-10-14. - rech.
S'ils p^o retrouver la tombe n'ont donné aucun résultat.

M^{me} E. Esperance Vandenberghe. M^{re} Verhelst Ch. le 26-6-21 donne rend^e com.
+ de son mari (E).

E/C 12008/19-7-21 à M. du: c.d.

E: 11228^e. 20-8-21. au S^r Malines. dem. de
f^o des rech. aux fins de rech. la f^o du M^{re}.

S^r Malines n° 1305 le 2-12-21 rech. l^{re} n'ont donné auc. résult. probant.
l'inc. du r.l. d. à Humbecq n° 5461^{re} a été exch. p^r identifiat. (un rapport a été
transm. le 5-9-21 S^r n° 11508. Soit cette fiche) Il y aurait lieu de demander le
transm. de l'intérêt aux fins de pouvoir vérifier si les rend^e ne correspondent pas
avec ceux que l'on poss. et éventuellement faire l'exh. de l'inc. n° 11508 à l'imp^o - l'arr.
(E)

Verhelst Charles Louis 2
Lettre n. 06 1^{er} 3/11 44^e 54821.

E. 11228^b du 31-12-21 au 7^e Hyalines - dem.
duplicata de son n. 1. 11508 du 5-9-21.

E. 11228^b, 12-1-22, Quest. en retour. (E)

1^{er} L. n. 184/35, 9. 4. 21, enu. liste dem. t. rend. b.
concern. t. m. 10: c. 12. (R)

E. 11228^b, 1. 2. 22, à M. V. Verhelst, recherches t. b.
infruct., dem. signes distinctifs.

M. Verhelst, 11. 2. 22, donne rend. p. identifier i. e.

E. 11228^b/9. 3. 22 à M. Lagane dem. rend. b. concern. t. et f.

E. 11228^b/9. 3. 22 à l'Adj. d. Byterspr. dem. rend. b. concern. t. et f.

E. 11228^b/9. 3. 22 à M. Barvaux dem. rend. b. concern. t. et f.

E. 11228^b/9. 3. 22 au D. J. G. dem. adr. act. du n. Hendrickse, P. n.

E. 11228^b/9. 3. 22 au G. M. C. A. d. I. S. dem. adr. de l'adj. Gossneau.

M. Lagane le 10. 3. 22 donne rend. b. concern. t. (E)

D. J. G. 16/3/22 donne adresse de Hendrickse (E)

E. A. J. 6/4/22 donne adresse de Gossicau G. (E.)

E. 11228/24. 4. 22. au S. Malines envoie en communication questionnaire

E. 11228/24. 4. 22. à l'Officier payeur Gossicau Em.
C. Lane. Cerveaux dem. reus^t & couv. n^t + et L
et adr. Sémonis

E. 11228/24. 4. 22. à M^r Hendrickx Pierre
dem. reus^t & couv. n^t + et L et nous et adr.
Sémonis.

S. Malines n. 53011-26. 7. 22- rappelle n. 51552 (E.)

G. M. Gossicau 25/7/22 possède aucun reus^t, fait
savoir qui pourrait être consulté (E.)

M. Hendrickx, 26. 7. 22, ne peut donner reus^t.
Bonne nous de Sémonis (E.)

E. 109/11228/9. 8. 22 à Etterbeck, dem. adr. du
Ct. Dubrison.

E. 108/11228/9. 8. 22 à Hal, dem. adr. de Alfred J.

Hal, 11. 8. 22, donne adr. de Alfred J.

Etterbeck, 14. 8. 22, donne adr. de Dubrison, L.

Verhelst. Charles Louis.
sol. m. 08 f. l. m. le 5480.

E 810/11228/20.8.22 au s. Malines, dem. si m^{re}
a déjà pu être identifiée - de l'affirmative
dem. comm. lieu & du m^{re}.

S. Malines n. S. 3653-5.9.22 - Le signalement fourni
par la fam. Verhelst ne permet pas d'identifier
le mil. & Humbek d. 676 - Il en conclut qu'il
subsiste des doutes quand à l'identification de
l'intéressé et est d'avis de passer à l'ex. d. du
mil. d. Lempst-Lac d. 675 en présence de la
fam. Verhelst (8)

E 2181/11228/9.10.22 à M^r. Verhelst, dem. si son ma-
ri portait des souliers civils et un gilet en serge

M^{me}. Verhelst 15/10/22 son mari avait des souliers
civils avec élastique, n'avait pas de gilet en serge

Mdu 0019 RT 10540 du 29-11-22, le jug^{nt} déclaratif
de + a été rendu le 2-3-22 par le Tribunal de 1^{re}
instance et est transcrit des registres de l'E. G.
de Humbek (E. G.)

E 4911/11228/21.12.22 au s. Malines entre nous sa
note du 2.9.22 et d'accord à condition que l'ex.
se fait en présence des familles des m^{rs} tombés à
cet endroit ou aux environs.

L. Malin n° 5422-28-12-22- en retour note
n° 4911 / E 11228 (6)

Rumpel se 25.1.23. envoie acte de jugement
tenant lieu d'ead (L.C.)

E.C. B/3686 du 1-3-23 à Q. M. L. Copie et p.
visa, acte: du jug^t tenant lieu ead.

Jm. 1^{er} L. n° 4346 se 2.2.23, en rel^{te} acte de jugement
tenant lieu d'ead n° 166
E.C. B/4348 du 15.3.23 à M. du: acte: jug^t
tenant lieu ead et ad.